

**DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT**

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET
DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Aux directions
des écoles obligatoires

Neuchâtel, août 2018

PRÉVENTION DES ACCIDENTS PAR MORSURES DE CHIENS (PAM), PÉRIODE SCOLAIRE 2018-19.

Madame, Monsieur,

Pour la 15^e année consécutive, nous nous permettons de vous solliciter à nouveau afin de transmettre le document en pièce jointe aux enseignant-e-s des classes de la 3^e année de votre école afin qu'ils-elles puissent s'inscrire.

Les inscriptions sont prises grâce au formulaire en ligne ([🔗 LIEN](#)). Vous recevrez une copie des dates confirmées pour les classes de votre école.

En vous remerciant de votre aimable collaboration, indispensable à notre politique de prévention, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sig. Dr P.-F. Gobat, vétérinaire cantonal